Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 049-214902835-20261104-2026XI08-DE

Commune de St Georges sur Loire

Département du Maine-et-Loire

DELIBERATION

SÉANCE du 4 NOVEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le quatre du mois de Novembre à 20 h 00, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Capitulaire de la Mairie de Saint Georges sur Loire, sous la présidence de M. Hubert GAUDIN, Maire.

Étaient présents : M. GAUDIN Hubert – *Maire* – Mme ZILLI-DEWAELE Marina, M. GIL Miguel, Mme GODIVEAU Vannick, M. MARIANDE Franck, Mme COULON Carole, M. RICHY Jean-Claude, Mme BERTAUD Marie-Ange, M. KEITA Lassiné – *Adjoints* – M. MILLET Christophe, M. ROSIER Olivier, M. AOUSTIN Yann, Mme HOUET Gaëlle, M. BLOUIN Matthieu, Mme COURAUD Amélie, Mme MARIANDE Vanessa, M. BOUYER Guillaume, Mme ROSIER--PENNEVERT Cassandre, Mme LIVET Christina, M. CHEVALIER Yves, Mme JOUAN Christine, Mme CHRÉTIEN Florence, M. HOPQUIN Arnaud – *Conseillers municipaux*

Absents excusés ayant donné pouvoir :

- M. MERLET Jean-Luc, *conseiller municipal,* à Mme ROSIER--PENNEVERT Cassandre
- Mme GOURDON Marie, *conseillère municipale*, à Mme BERTAUD Marie-Ange
- Mme AMINE Nafiyssat, *conseillère municipale*, à M. ROSIER Olivier

Absent excusé :

- M. MAILLART Philippe, *conseiller municipal*

Secrétaire de séance : Mme BERTAUD Marie-Ange

Convocation : 29 octobre 2026
Nbre Conseillers en ex. : 27
Nbre Conseillers présents : 23 (+ 3 pouvoirs)
Quorum : 14
Publication dématérialisée : 7 décembre 2026

N°2026/XI/08

OBJET : CDG 49 – RATTACHEMENT A LA CONSULTATION POUR LE CONTRAT D'ASSURANCE GROUPE « RISQUES STATUTAIRES » 2028-2030

M. le Maire expose :

Présentation synthétique

Conformément aux dispositions de l'article 26 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, le Centre de Gestion peut souscrire pour le compte des collectivités et établissements du département, qui le demandent, des contrats d'assurances les garantissant contre les risques financiers découlant des dispositions du titre II du livre VIII de la partie législative du Code général de la fonction publique, relative à la protection liée à la maladie, à l'accident, à l'invalidité ou au décès (articles L.821-1 à L.829-2 du Code général de la fonction publique) ainsi que des dispositions équivalentes couvrant les risques applicables aux agents contractuels.

Le contrat qui avait pris effet au 1er janvier 2025 arrivera à échéance au 31 décembre 2027. Il est donc proposé de rattacher la Commune à la nouvelle consultation lancée par le Centre de gestion pour la période 2028-2030.

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 049-214902835-20261104-2026XI08-DE

Délibération

CONSIDERANT l'intérêt que représente la négociation d'un contrat d'assurance groupe ;

Le Conseil municipal à l'unanimité :

- ✓ Rattache la Commune à la consultation lancée par le Centre de gestion pour la couverture des risques statutaires des agents à compter du 1er janvier 2028.

Caractéristiques de la consultation :

- Couverture de l'ensemble des risques statutaires pour les agents titulaires et contractuels, à l'exception de la maladie ordinaire qui est exclue de cette couverture
 Garantie des charges patronales (optionnelle *au choix de la collectivité qui sera effectué après les résultats de la consultation*)
- Option : Franchise de 30 jours fermes pour accident du travail et maladie professionnelle ; cette option devra nécessairement être associée à une proposition sans franchise pour ces deux risques.

- ✓ Charge M. le Maire à signer la demande de consultation.

Le Maire,

Hubert GAUDIN

Le secrétaire de séance,

Marie-Ange BERTAUD